

et

# SOCIÉTÉS

ISSN - 0184 - 77.83

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

## L'équilibre des sexes

DES légendes tenaces, que les media contribuent quelquefois à accréditer, font état de déséquilibres « naturels » entre les effectifs des deux sexes, le plus souvent dans le sens d'un excédent — qui, à les en croire, serait considérable — du sexe féminin. Quoiqu'elles soient dénoncées depuis 1662, date du premier ouvrage de démographie, celui de Graunt (1), il n'est pas inutile de rappeler :

- que les effectifs des deux sexes sont naturellement proches de l'égalité ;
- que tous les déséquilibres constatés, et qui peuvent en certains cas expliquer la naissance desdites légendes, ont pour origine des phénomènes sociaux ou culturels.

### 1. Il naît un peu plus de garçons que de filles

Graunt avait décompté à Londres, entre 1629 et 1661, les baptêmes de 139 782 garçons et de 130 886 filles, soit 106,8 garçons pour 100 filles. La quasi-totalité des observations faites sur un nombre suffisant de naissances dans les pays dotés d'un bon état civil conduisent à des valeurs très stables de ce rapport [14] \*, presque toujours compris entre 103 et 108. En France, depuis 1935, les valeurs extrêmes ont été 103,8 (années 1935-1937) et 105,5 (années 1972-1974) [1]. Dans les départements d'outre-mer, il semble (2) qu'il soit un peu plus faible, de l'ordre de 102. En 1976, dans tous les pays de l'Europe

des Neuf, il était compris entre 105 et 107 et donc la proportion de filles toujours comprise entre  $100/207 = 48,3\%$  et  $100/205 = 48,8\%$  des naissances.

Le mécanisme biologique qui aboutit à cette remarquable constance n'est pas compris dans toute sa complexité. On ignore en particulier le rapport des deux sexes à la *conception*. Tout ce qu'on sait, c'est qu'au voisinage de la naissance le sexe masculin est plus fragile : alors que l'excédent de garçons est de l'ordre de 5 à 6 % dans les naissances vivantes, il est de l'ordre de 10 à 20 % parmi les enfants morts-nés (1), et de 35 à 40 % parmi les enfants nés vivants mais décédés avant leur déclaration à l'état civil. Toute diminution de la mortalité périnatale tend donc à augmenter un peu la proportion de garçons nés vivants.

Il est évidemment tentant d'extrapoler cette fragilité à l'ensemble de la mortalité intra-utérine et d'imaginer qu'un excédent masculin important « au départ » est progressivement et presque complètement « corrigé » par celle-ci, mais la distinction par sexe des avortements spontanés, outre qu'elle est impossible dans les premières semaines de la grossesse, a donné lieu à des observations controversées (2), si bien que l'hypothèse inverse, d'égalité des sexes à la conception, est retenue par beaucoup, notamment par référence au processus génétique de détermination du sexe [7].

\* Les numéros entre crochets renvoient aux références en fin d'article.

(1) Voir *Observations naturelles et politiques*, par John Graunt, traduction par Eric Vilquin, INED, 1977, chapitre VIII : « De la différence entre le nombre des hommes et celui des femmes », p. 92 à 96.

(2) Voir l'étude de R. Clairin dans *Statéco*, INSEE, n° 20, septembre 1979.

(1) Ceci est vrai en France de 1966 à 1975. L'excédent de 1976, dernier connu, est étonnamment bas : 7,2 %. Ce phénomène, peut-être lié à la baisse de la mortalité, demande à être confirmé [1].

(2) Une polémique vient d'avoir lieu à ce sujet dans la revue allemande *Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft* (n° 4/1977 et 1/1979).

D'autres variations statistiques, d'amplitude limitée au demeurant mais aux implications biologiques, restent également à expliquer : ainsi la proportion de garçons serait un peu plus forte quand l'âge de la mère est voisin des âges les plus fréquents de la maternité, un peu plus faible pour les mères relativement âgées ; mais on ne sait si l'âge de la mère agit directement ou s'il est simplement corrélé à d'autres facteurs, comme l'âge... du père ; de même la proportion de garçons augmenté un peu quand les premiers-nés sont déjà des garçons [16]. Elle augmenterait aussi chez les couples dont la femme est de « fécondabilité » élevée ; ceci serait en rapport avec les variations de la masculinité selon le moment du cycle menstruel où intervient la conception et expliquerait les valeurs élevées du rapport de masculinité pendant les guerres [14] ; enfin, selon des observations récentes elle serait sensible à certaines épidémies virales : la rougeole l'augmenterait, l'hépatite virale la diminuerait [17]. Tout ceci suggère des pistes de recherche passionnantes, mais ne doit pas faire perdre de vue la constatation de départ : depuis au moins trois siècles en Occident, il naît un tout peu plus de garçons que de filles et tout porte à croire que cet équilibre approché est une loi de l'espèce qui ne saurait être troublée qu'en des circonstances rarissimes.

Devant tout prétendu écart à cette loi, il faut d'abord vérifier s'il n'est pas dû à des erreurs d'enregistrement : dans de nombreuses sociétés les naissances des garçons sont valorisées et celles des filles dévalorisées, c'était encore un cas fréquent en France au siècle dernier ([8], p. 137). Mais alors qu'en pays chrétien les enfants des deux sexes ont toujours été baptisés et donc enregistrés sans discrimination, il arrive dans d'autres civilisations que les filles soient partiellement omises dans les déclarations à l'autorité religieuse ou civile. Ce cas se présente dans de nombreux pays d'Afrique, du sous-continent indien, et dans la plupart des pays islamiques.

## 2. Quand l'âge augmente, la surmortalité masculine atténuée puis inverse l'excédent masculin.

La plus grande « fragilité » du sexe masculin n'est pas seulement constatée, de nos jours en France, au voisinage de la naissance ; le taux de mortalité du sexe féminin est actuellement inférieur à tout âge à celui du sexe masculin. Mais on connaît des pays où la mortalité des petites filles est supérieure à celle des petits garçons, du fait de la moindre importance et donc des moindres soins qui leur sont accordés. Il semble bien qu'en Inde l'espérance de vie des femmes soit moindre que celle des hommes. Jacques Vallin a montré qu'en Algérie il y avait surmortalité féminine de 6 mois à 35 ans, vrai-

semblablement liée à des causes sociales [18]. On observait en France jusqu'à la dernière guerre une surmortalité des jeunes adolescentes [2] [3]. Et on observait de même en Europe des cas de surmortalité des femmes adultes, liés en général à des risques exceptionnels encourus lors de la grossesse et de l'accouchement [8]. Mais si la généralité, à ces exceptions près, de la surmortalité masculine semble témoigner en faveur d'une plus grande résistance *biologique* du sexe féminin, son amplitude variable dans le temps et d'un pays à l'autre montre aussi l'importance des facteurs sociaux et culturels. Ainsi on explique en général le très grand écart constaté en France entre les espérances de vie masculine et féminine, un des plus élevés du monde, par l'alcoolisme et le tabagisme [11], et aussi par les accidents du travail et de la circulation, tous risques auxquels les hommes sont bien plus exposés que les femmes pour d'autres raisons que biologiques [13].

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, dès que furent établis l'excédent masculin à la naissance et la surmortalité masculine, nombreux furent ceux qui s'émerveillèrent que la combinaison de ces deux phénomènes aboutisse à l'équilibre des sexes vers l'âge du mariage (1).

En fait, aussi limité que soit l'excédent masculin à la naissance, il faut d'autant plus de temps pour le combler que la mortalité des enfants et des jeunes adultes est plus faible : dans les conditions actuelles de mortalité des deux sexes en France, s'il naît 105,5 garçons pour 100 filles, ce n'est qu'à 47-49 ans que l'équilibre entre les sexes est réalisé [2]. Autrement dit, aux âges usuels du mariage, l'excédent masculin n'est pas complètement résorbé. Au-delà de la cinquantaine, les effets cumulés de la surmortalité masculine conduisent, comme on sait, à des excédents de femmes considérables : si on suppose une génération de 10 000 femmes et de 10 550 hommes soumis toute leur vie à la table de mortalité française de 1976, le nombre de survivants à 85 ans est 3 369 femmes et 1 525 hommes seulement [1].

## 3. La plupart des déséquilibres entre sexes n'ont pas une origine naturelle.

Dans de nombreuses populations réelles, les disproportions entre les effectifs des deux sexes sont bien plus fortes que celles que pourraient expliquer l'excédent masculin à la naissance et la surmortalité masculine « ordinaire ». Une première cause en est la surmortalité masculine particulière liée aux guerres. En France, la guerre de 1914 a cruellement fauché les généra-

(1) Voir par exemple : J. P. Süßmilch, *L'Ordre divin* (1741), traduction originale, INED, 1979 ; chapitre XXI : « De l'ordre excellent dans la reproduction des deux sexes ».

tions masculines nées de 1880 à 1895, ce qui a provoqué un excédent féminin, cause de nombreux mariages tardifs [4].

Les migrations extérieures sont le plus souvent à majorité masculine. C'est l'homme qui, dans le schéma le plus général, part à l'étranger chercher un emploi, quitte à faire venir sa famille une fois sa situation établie. Ainsi en France la proportion du sexe masculin dans la population étrangère est plus forte que dans la population française (1). Mais des cas de migrations à majorité féminine sont également bien connus, d'origine rurale en particulier : c'est la femme qui va « se placer » à la ville, autrefois comme domestique, aujourd'hui comme ouvrière ou comme employée, créant un excédent féminin dans certaines agglomérations [15], laissant un excédent masculin à la campagne, cause d'un « célibat paysan » maintes fois décrit [10].

#### 4. La différence d'âge au mariage compense ou aggrave les déséquilibres.

Dans tout ceci, nous repérons l'équilibre et le déséquilibre entre les effectifs des deux sexes en les comparant à *âge égal*. Mais comme chacun sait, la formation des couples ne suit pas un schéma aussi strict. La différence d'âge entre époux joue un rôle fondamental dans la régulation du « système » matrimonial [6]. C'est d'abord la « réponse » la plus simple à toute circonstance transitoire : ainsi après la guerre de 1914, beaucoup de femmes ont épousé des hommes plus jeunes que ceux qu'elles auraient épousés en des circonstances normales [4]. Mais inversement une fois les différences d'âge plus ou moins fixées par les habitudes culturelles, elles peuvent aggraver les déséquilibres : en France, les époux ont en moyenne 2 ans de plus que les épouses et cet écart s'ajoute aux effets de la surmortalité masculine pour rendre le nombre des veuves bien plus élevé que celui des veufs ; dans certains pays du tiers monde où les hommes épousent des femmes beaucoup plus jeunes qu'eux, l'« explosion démographique » fait que les femmes nées dans des générations « jeunes » sont bien plus nombreuses que les hommes des générations antérieures qui devraient les épouser selon les habitudes locales.

Depuis les travaux de Lotka et la mise au point des « modèles » de populations stables et stationnaires, les démographes maîtrisent assez bien la théorie de la fécondité et de la reproduction des générations. Mais, comme en témoigne l'usage d'indicateurs de fécondité exprimés en nombre d'enfants *par femme*, ces modèles « fonctionnent » comme s'il n'y avait

qu'un seul sexe (1). La prise en compte simultanée des effectifs des deux sexes a bien été faite dans des modèles de nuptialité, comme ceux de Louis Henry [5] [6], mais la synthèse des théories de la nuptialité et de la fécondité reste à faire. Elle viendra peut-être des généticiens des populations, évidemment contraints de faire intervenir les deux sexes dans leurs modèles. Il y a là tout un champ de recherche difficile, mais largement ouvert.

Michel Louis LEVY

## RÉFÉRENCES

### Les collections de l'INSEE, série D

[1] *La situation démographique en 1975 et 1976*, par Nicole Guignon-Back, vol. D. 65, septembre 1979.

[2] *Table de mortalité de la population de la France pour la période 1966-1970*, par Q.C. Dinh, vol. D. 49, novembre 1976.

### Travaux et documents, INED (diffusion PUF).

[3] *La mortalité par génération en France, depuis 1899*, par Jacques Vallin, cahier n° 63, 1973.

### Population, INED.

[4] *Perturbations de la nuptialité résultant de la guerre 1914-1918*, par Louis Henry, 1966, n° 2, p. 273-332.

[5] *Schémas de nuptialité : déséquilibre des sexes et célibat*, par Louis Henry, 1969, n° 3, p. 457-485.

[6] *Schéma d'évolution des mariages après de grandes variations de naissances*, par Louis Henry, 1975, nos 4-5, p. 759-780.

[7] *La mortalité intra-utérine d'origine chromosomique*, par Joëlle Boué et Henri Leridon, 1971, n° 1, p. 113-118.

[8] *La surmortalité féminine en Europe avant 1940*, par Dominique Tabutin, 1978, n° 1, p. 121-148.

[9] *L'évolution récente des premiers mariages dans quelques pays européens*, par Francisco Munoz-Perez, 1979, n° 3, p. 649-694.

[10] *Le célibat paysan en 1975*, par Guenhaël Jegouzo (INRA), 1979, n° 1, p. 27-41.

[11] *Excès de la surmortalité masculine en France et causes médicales de décès*, par B. Garros et M.H. Bouvier (INSERM), 1978, n° 6, p. 1095-1113.

[12] *Evolution de la fécondité masculine depuis le début du siècle*, par Nicolas Brouard, 1977, n° 6.

### Population et Sociétés, INED.

[13] *La surmortalité masculine*, par Pierre Longone, n° 59, juin 1973.

[14] *Le rapport de masculinité*, par Jacques Houdaille, n° 61, septembre 1973.

[15] *Les célibataires*, n° 124, mai 1979.

### Autres références.

[16] *Relation entre la composition des familles et le taux de masculinité*, par Edmond Malinvaud, *Journal de la Société de statistique de Paris*, janvier 1955, p. 49-64.

[17] *Rougeole et augmentation temporaire de la masculinité des naissances : coïncidence ou causalité ?* par André Langaney (Musée de l'homme) et Gilles Pison (INED), *C.R., Acad. sc. Paris*, série D, 773, 10 décembre 1979.

[18] *Un fait social : la surmortalité des petites filles en Algérie*, par Jacques Vallin, III<sup>e</sup> Colloque de démographie maghrébine, Tunis, avril 1978.

(1) Respectivement 60 % et 48 %, tous âges confondus.

(1) On peut calculer des taux de fécondité masculin [12], mais la critique reste entière.

## QUELQUES CHIFFRES

### Pays de naissance et nationalité

Les vicissitudes de l'histoire font que le nombre de personnes nées à l'étranger est en France bien supérieur à celui des étrangers : en 1975, ont été recensés 3 442 000 étrangers (1) et 5 574 000 personnes (Français et étrangers) nées à l'étranger. La décolonisation est la principale origine de cet écart, et notamment le cas de l'Algérie : 1 460 000 personnes y étaient nées mais 711 000 en avaient la nationalité. Une autre explication est la naturalisation d'immigrés, notamment ceux d'Italie, d'Espagne, de Pologne (2). Pour le Portugal, au contraire, en avoir la nationalité (la plus représentée en France en 1975) était plus fréquent qu'y être né, signe d'une immigration récente de couples ayant eu des enfants en France : 32 000 Français seulement y étaient nés.

Dernière possibilité : la naissance à l'étranger du fait des activités professionnelles des parents. L'Allemagne est à mettre à part dans cette catégorie : selon le recensement de 1975, 202 000 personnes y étaient nées (154 000 Français, dont le président de la République), alors qu'il n'y avait que 43 000 Allemands résidant en France, ce qui est évidemment à mettre en rapport avec les périodes d'occupation consécutives aux deux guerres mondiales.

Quelques précisions encore : 172 000 personnes résidant en France métropolitaine en 1975 étaient nées dans les Départements et Territoires d'outre-mer (dont l'actuel Premier ministre) et 13 000 à Monaco ; alors que 16 pays seulement avaient plus de 10 000 nationaux recensés en France en 1975, il y en avait 30 dans lesquels plus de 10 000 personnes recensées étaient nées.

M. L.

(1) Du fait de la difficulté de recenser certains étrangers, ce nombre est — on le sait — sous-estimé. Il est possible que la sous-estimation atteigne 10 %.

(2) Sur 351 000 Français nés en Italie, 323 000 sont « Français par acquisition ». De même 192 000 sur 216 000 nés en Espagne, et 107 000 sur 114 000 nés en Pologne.

Tableau 1

Pays étrangers de naissance des personnes recensées en France en 1975  
(entre parenthèses : milliers de personnes de la nationalité correspondante)

Plus d'un million		Milliers
1. Algérie	(711)	1 460
<b>De 500 000 à 1 million</b>		
2. Italie	(463)	696
3. Portugal	(759)	659
4. Espagne	(497)	614
<b>De 100 000 à 500 000</b>		
5. Maroc	(260)	436
6. Tunisie	(140)	337
7. Allemagne	( 43)	202
8. Pologne	( 94)	194
9. Belgique	( 56)	136
<b>De 50 000 à 100 000</b>		
10. Turquie	( 51)	79
11. Yougoslavie	( 70)	75
12. Suisse	( 28)	71
13. Vietnam		60
<b>De 20 000 à 50 000</b>		
14. Madagascar		39
15. URSS		36
16. Sénégal	( 15)	35
17. Royaume-Uni	( 25)	33
18. Etats-Unis		27
<b>De 10 000 à 20 000</b>		
19. Egypte		17
20. Tchécoslovaquie		16
21. Grèce		16
22. Hongrie		15
23. Mali	( 13)	15
24. Autriche		14
25. Pays-Bas	( 11)	14
26. Côte-d'Ivoire		14
27. Roumanie		14
28. Cameroun		14
29. Luxembourg		12
30. Canada		11

Sources : INSEE, recensement de 1975, sondage au 1/5, tableaux DG4/C et DG5/C (tableau 1), sondage au 1/20 (tableau 2).

## SOMMAIRES « POPULATION » N° 6 1979

Gérard CALOT : *In Memoriam Paul Vincent.*

André LANGANEY : *Diversité et histoire humaines.*

Armand SAEZ : *La fécondité en Espagne depuis le début du siècle.*

Léon GANI : *Jules Guesde, Paul Lafargue et les problèmes de population.*

Philippe COLLOMB : *La diffusion des méthodes contraceptives modernes en France de 1971 à 1978.*

Frédéric C. SHORTER : *Croissance et inégalités au recensement de Damas.*

Louis HENRY et Jean HURAUULT : *Mortalité de la population européenne de Guyane française au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Michel FRESEL-LOZEY : *Le colloque de Lille : la baisse de la fécondité. Limites et opportunités d'une action des pouvoirs publics.*

La conjoncture démographique  
Yves BLAYO : *Les populations des régions en développement.*

## « POPULATION » N° SPÉCIAL 1979

Gérard CALOT : *Présentation.*

\*\*\* *Huitième rapport sur la situation démographique de la France.*

Gérard CALOT : *Données comparées sur l'évolution de la fécondité selon le rang de naissance en Allemagne fédérale et en France (1950-1977).*

Henri LERIDON et Jean-Paul SARDON, Philippe COLLOMB et Yves CHARBIT : *La contraception en France en 1978. Une enquête INED-INSEE.*

Hervé LE BRAS et Georges TAPINOS : *Perspectives à long terme de la population française et leurs implications économiques.*

Tableau 2

Nationalité et pays de naissance au recensement de 1975

Nationalité Pays de naissance	Français de naissance	Français par acquisition	Etrangers	Total
France métropolitaine	45 920	279	668	46 867
DOM-TOM	172	—	1	173
Etranger	1 685	1 109	2 755	5 549
Total	47 777	1 388	3 424	52 589